

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant au contrat enfance jeunesse 2014-2017

Il s'agit de l'inscription par un avenant au contrat enfance jeunesse entre la Ville et la Caf du Finistère de trois nouveaux projets qui pourraient être développés sur le territoire de la commune et financés dans le cadre de ce dispositif de soutien aux politiques en faveur des familles.

Les Caf soutiennent financièrement les politiques en faveur de l'enfance à travers le contrat « enfance jeunesse » (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement signé pour 4 ans (2014-2017) qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il répond prioritairement à deux objectifs :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Trois nouvelles actions peuvent être intégrées au CEJ 2014-2017 et déclencher de nouveaux financements:

- la réservation de 10 places dans la nouvelle crèche « Les Poulpiquets » qui a ouvert le 12 octobre 2015 ;
- La prise en compte de la coordination jeunesse qui complète les postes des responsables petite enfance et enfance, déjà intégrés au contrat ;
- un projet d'ingénierie peut être inscrit au CEJ afin d'en prévoir la possibilité de financement au moment choisi de sa réalisation. La Ville de Quimper propose de co-construire, avec les partenaires institutionnels principaux, un projet de

territoire en direction de la jeunesse 11-16 ans qui englobe une coordination de l'existant et des préconisations pour améliorer l'articulation des dispositifs dédiés à ce public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant relatif au contrat enfance jeunesse avec la Caf du Finistère pour les années 2014 à 2017 ;
- 2 – d'autoriser la mise en œuvre des projets du contrat enfance jeunesse.

Le maire,

Ludovic JOLIVET